

**Coopération décentralisée avec MAN (Côte d'Ivoire) - Mission à Man
du Lieutenant- Colonel commandant le Corps des Sapeurs-Pompiers
du District du Grand Besançon - Prise en charge du coût de cette mission
par la Ville de Besançon**

M. LE MAIRE, Rapporteur : En raison, d'une part du manque d'équipements en matière d'incendie et de secours, et d'autre part, de l'incendie qui a ravagé le grand marché de Man en avril 1997, le Maire de Man et le Préfet de la Région des Montagnes et du Département de Man ont demandé, lors de leur déplacement à Besançon au printemps dernier, que le Lieutenant-Colonel Serge KOLTCHINE, responsable du Corps des Sapeurs-Pompiers du District du Grand Besançon, se rende dans les meilleurs délais dans cette cité ivoirienne afin de réaliser une mission d'expertise et de conseils.

Sur avis favorable de la Commission Relations Internationales élargie, il est proposé au Conseil Municipal :

- de solliciter l'accord du Président du District du Grand Besançon pour la mise à disposition, à titre gracieux, du Lieutenant- Colonel KOLTCHINE pour une mission d'une durée d'une semaine environ, avant la fin de l'année 1997,

- d'autoriser le Service Relations Extérieures à financer le coût de la mission (train, avion, hébergement, visa, restauration, etc.) du Lieutenant-Colonel KOLTCHINE sur ses crédits inscrits au BP 97, chapitre 92.06.6256.94036.00400 «Missions».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal en décide ainsi à l'unanimité moins deux abstentions.

Récépissé préfectoral du 13 novembre 1997.